

2 – Nature de la demande

Cochez la case correspondant à la demande que vous introduisez :

Sections à remplir

Dépôt de taux

3, 5

Dépôt de modification d'horaire ou de fréquence

4, 5

3 – Dépôt de taux

A – Numéro du permis visé (Si l'espace alloué est insuffisant, utilisez une annexe.)

Numéro

B – Date d'entrée en vigueur

Je demande que les nouveaux taux entrent en vigueur le 15^{ième} jour suivant la date de son dépôt à la Commission.

Je demande que les nouveaux taux entrent en vigueur à une date ultérieure, soit le :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année	Mois	Jour

Je demande que le délai d'entrée en vigueur des taux soit abrégé pour que ceux-ci entrent en vigueur le :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année	Mois	Jour

4 – Dépôt de modification d'horaire ou de fréquence

A – Numéro du permis visé (Si l'espace alloué est insuffisant, utilisez une annexe.)

Numéro

B – Date d'entrée en vigueur

Je demande que les modifications entrent en vigueur le 15^{ième} jour suivant la date de son dépôt à la Commission.

Je demande que les modifications entrent en vigueur à une date ultérieure, soit le :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année	Mois	Jour

5 – Déclaration et signature

Je déclare solennellement que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Signature

Nom (en majuscules)

Année

Mois

Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Documents exigés

Pour un dépôt de taux :

- ✓ Résolution autorisant la présentation de la demande.
- ✓ Grille des nouveaux taux.
- ✓ Document expliquant les raisons du dépôt de taux.
- ✓ Document expliquant les raisons pour lesquelles vous demandez que le délai d'entrée en vigueur soit abrégé.

Pour un dépôt de modification d'horaire ou de fréquence :

- ✓ Résolution autorisant la présentation de la demande.
- ✓ Grille des nouveaux horaires ou fréquences.
- ✓ Preuve d'affichage dans les autobus.
- ✓ Exemplaire ou copie de l'affiche. Cette affiche doit mentionner que toute personne intéressée peut présenter à la Commission ses observations dans un délai d'au moins 10 jours qui suit le dernier jour d'affichage.

Renseignements généraux

Transmettre le formulaire accompagné du paiement et des documents exigés :

Par Internet

Vous devez remplir le formulaire à l'écran et le sauvegarder. Accédez ensuite au service « Transmission d'une demande » via notre site Internet www.ctq.gouv.qc.ca

Par la poste

Bureau de Montréal

Commission des transports du Québec
545, boulevard Crémazie Est
10^e étage, Bureau 1000
Montréal (Québec)
H2M 2V1

Bureau de Québec

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V5

Par télécopieur

514 873-4720

418 644-8034

Ligne sans frais

1 888 461-2433

Adresse de courrier électronique

courrier@ctq.gouv.qc.ca